



Yacht Club de France

Colloque sur l'avenir du Yachting Classique

Samedi 14 décembre 2024
Au Musée de la Marine, Salle Jacques Cartier

Compte-rendu

* * * * *

Ouverture des travaux

Le président de séance Pierre-Loic Chantereau R de B introduit le colloque en donnant la parole au président du Yacht Club de France.

Le président du Yacht Club de France, Philippe Héral, ouvre les débats à 9h45 en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence, en rappelant qu'ils sont à la fois des acteurs passionnés et surtout essentiels pour le monde du Yachting Classique et pour la « transmission » et en souhaitant de bons débats.

Tour de table

Bertrand Kerrand, président du Yacht Club Classique

Frédéric Berthoz, président de l'AFYT, CIM

Thierry Leret, Yacht Club de Monaco, directeur de courses, membre du bureau du CIM

Renaud Godard, Secrétaire général de l'AFYT, CIM

Charlotte Franquet, CIM

Gwenaël Le Boulay, YCF, A(r)mateur

Patrick Simon, YCF, Yacht Club Classique

Jean-Christian Fandoux, Jauge Classique Handicap (JCH) (regroupe 1000 bateaux classiques)

Henri Ferbus, YCF, vice-président de la Société Nautique de Sanary (20 bateaux classiques – organisateur de 3 grandes épreuves de classique et de la Coupe de France du YCF)

Henri-Christian Schroeder, organisateur du trophée du Bailli de Suffren

Michel La Clavière, YCIF (130 bateaux dont 2/3 classique ; organisateur de « Voile au fil de l'eau » et de Sails & Wheels »)

Amélie Crucifix, YCIF, Sails & Wheels

Jean-François Cutugno, président du Yacht Club de Cannes (organisateur des Régates royales), FFV, CIM

Gaëlle Pichon-Meunier (Ministère de la culture / direction du patrimoine)

Olivier Charmet, Amerami

Grégoire Milojevitch

Benoit Couturier, armateur

Mathieu Le Bihan, YCF, Transporteur

Jean-Thierry Audren, Yacht Club Classique

Jean-Pierre Foutenu, Association Eric Tabarly

Hugues Chataigné, Atlantique Métrique Association (8 à 10 « 8mJI » ; 4 « 6mJI » ; 5-6 « 5,50mJI »)

Pascale Guittonneau, CVP

Anne Laborde, YCF, Commission du patrimoine du YCF

Yves Lambert, YCF, Atlantic Yacht Club

Jean-François Thau, Cercle Nautique du Bois de la Chaize (60 bateaux dont de nombreux quillards ; flotte de métrique conséquente)

Francis Van de Velde, Bateaux d'intérêt du Patrimonial (BIP)

Gérard d'Aboville, Patrimoine Maritime et Fluvial (PMF) (labélisation des Bateaux d'Intérêt Patrimonial (BIP) qui regroupe 1652 bateaux)

Philippe Héral, président du YCF

Pierre-Loïc Chantereau R de B, YCF, président de séance, président de la commission des clubs alliés au YCF

Laurent de La Burgade, YCF, secrétaire de séance

Synthèse des débats

La synthèse des débats reprend l'ordre du jour.

1. Propositions de définition des différentes familles de bateaux classiques et de tradition

Pour mémoire :

Les principaux acteurs du yachting classique en France n'en donnent pas tous la même définition, ce qui complique à la fois la représentation de ce milieu auprès des acteurs officiels (FFV, ministère de la Culture, autorités portuaires, compagnies d'assurance, etc.) et l'organisation des activités du l'eau (régates ou rallyes) par les clubs organisateurs.

Les conditions d'accès aux clubs ou aux ports d'accueil, telles qu'elles sont présentées par les différentes commissions qui régulent ne sont pas les mêmes ici et là.

Ceci débouche sur de curieuses situations où un bateau considéré comme classique dans un port ne peut être admis comme tel dans un autre port.

Et il en est de même pour la participation aux différents circuits de régates.

Renaud Godard présente les résultats du groupe de réflexion (hors cadre des jauges) formé suite au premier colloque.

Cf. présentation powerpoint « Définition des Yachts de tradition ».

L'assemblée remercie chaleureusement le groupe de réflexion pour la grande qualité de ses travaux.

Gérard d'Aboville suggère de consulter la charte de Barcelone du European Maritime Heritage au sujet des répliques de bateaux de tradition.

Le président de séance demande aux armateurs s'ils se reconnaissent dans ses définitions.

Les débats sont nourris. Le sujet de la conformité apparaît majeur et fait naître de nombreuses questions.

La conformité doit-elle s'étendre de la coque au gréement ou être limitée à la coque ? Des architectes ont pu faire évoluer des gréements sans modifier les coques.

Quand est-il des évolutions des bateaux dans le temps, de l'évolution des voiles ?

Lors de la restauration d'un objet du patrimoine se pose la question de savoir à quelle époque faut-il rester fidèle ?

Quand est-il de l'association des technologies type carbone sur des coques en bois ?

A quel moment classe-t-on les bateaux ?

Dans les statuts du YCC, il existe déjà une définition pour être accepté au YCC.

Gaëlle Pichon Meunier, représentante du Ministère de la culture, explique la distinction entre la notion de label et celle de protection réglementaire. Les critères de protection réglementaire du patrimoine sont en cours de révision côté administration. Le travail de ce groupe de réflexion vient ainsi enrichir cette révision. Le président de séance suggère à Gaëlle Pichon Meunier, de venir présenter les résultats de la révision de la protection réglementaire lors d'un prochain colloque avec la liste des bateaux afférentes. Gaëlle Pichon Meunier propose de partager également les débats instructifs concernant Pen Duick ainsi qu'une présentation de la thématique Monuments historiques qui sont théoriquement répertoriés tous les 5 ans. Elle précise également qu'en cas de modification, une déclaration préalable doit être demandée et un accord de l'Etat obtenu.

Anne Laborde évoque le sujet d'un guide du recollement des bateaux qui pourrait être étudié ?

Gaëlle Pichon Meunier explique que la direction du patrimoine a mis en place une application « Collectif Objets » à destination des communes pour procéder à un recensement. Il est tout à fait imaginable de faire ajouter les bateaux, dès 2025.

Gwenael Le Boulay indique qu'il est important à ses yeux de trouver l'équilibre entre faire vivre un bateau et le maintenir dans un état d'origine. Il suggère de créer des modèles à suivre et non des normes à respecter stricto sensu.

L'AFYT dispose déjà d'un classement de ses bateaux accessibles sur internet à l'instar de celui du BIP (patrimoine-maritime-fluvial.org/rechercher-un-bip). Le YCC indique qu'il envisage de faire de même pour sa flotte de bateaux.

Francis Van de Velde rappelle qu'autrefois, chaque club a lancé une série à une époque. Cf. livre « Un siècle de Voiliers de série ».

2. Présentation de la démarche mise en place pour réaliser un inventaire exhaustif des bateaux classiques en France :

Pour mémoire :

Faute d'une définition partagée, et malgré les indications que peuvent donner les clubs dédiés et les différentes jauges, personne n'apparaît actuellement en mesure de dénombrer les yachts classiques de manière fiable. On cite le chiffre de 450 bateaux sur les trois façades Manche-Atlantique-Méditerranée, mais ce chiffre n'est qu'une approximation.

Cette situation est un frein pour mieux défendre la place et les spécificités du yachting classique auprès des autorités.

D'où plusieurs questions :

- *Par quel moyen arriver à compter avec le plus de précision possible le nombre de yachts classiques en France ?*
- *Peut-on de surcroît les localiser par leur port d'attache ?*

Jean-Thierry Audren présente la démarche de recensement des bateaux classiques imaginé par le groupe de réflexion (méthode, moyen). Une étudiante a été identifiée (avec financement) pour mener ce recensement.

Cf. Compte-rendu de réunion du groupe de réflexion.

Il serait utile de généraliser toutes les fiches de présentation des bateaux lors des évènements et courses nautiques, comme le rappelle Henri-Christian Schroeder.

Henri Ferbus propose dans le même sens, de standardiser l'affichage à quai au niveau de l'AFYT. Le YCC se propose de faire des propositions en ce sens.

Le président de séance cite également la contribution de Francis Van de Velde à lire, concernant les bateaux classiques pour ce colloque.

Cf. Note « quelques idées pour le colloque du 14 décembre 2024 ».

3. Présentation des premières analyses sur les attentes des armateurs de yachts classiques sur les deux façades

Gwenaél Le Boulay, Jean-Christian Fandoux, Patrick Simon présentent les travaux entrepris à partir des fichiers de recensement existants et en allant à la rencontre des armateurs sur les deux façades sous forme de questionnaire.

Un premier état des lieux non encore finalisé, a pu être établi en façade atlantique. L'enquête en Méditerranée a débuté en décembre.

Cf. présentation powerpoint Enquête A(r)mateurs Atlantique, Manche, Mer du Nord.

Henri Ferbus évoque la problématique des tarifs de participations à des événements nautiques qui deviennent de plus en plus prohibitifs avec des qualités de prestations (parcours et moyens) parfois décevantes.

Le président de séance rappelle qu'il existe un format de « régatade » – moitié régata, moitié ballade – qui fonctionne dans de nombreux clubs, dans une logique de mixité, comme en témoigne aussi Jean-François Thau.

Bertrand Kerrand indique que la régata oblige et motive aussi à l'entretien du bateau.

Patrick Simon encourage à participer à l'enquête.

Il y a une diversité d'attentes au vu des premiers résultats. La régata demande de l'expérience. Mais il n'y a pas que la régata qui demande de l'expérience. L'aspect convivial à terre n'y échappe pas. La création de rencontres entre communautés de voiliers classiques (Voile légère, Métriques, Classiques) et/ou aussi de voiliers modernes est évoquée comme une idée à développer.

Henri Ferbus tempère néanmoins ce dernier avis car il constate que les équipages classiques et modernes ont des motivations à régater différentes et de facto ne se parlent pas. Certains bateaux sont aussi « charterisés » pendant les événements, ce qui ne contribue pas aux échanges à quai.

Renaud Godard note qu'il n'y a pas de désaffection aux voiliers de tradition. Il y a différentes typologies d'événements nautiques qui existent.

Il y a sans doute un mélange entre la tradition et l'innovation vers lequel il serait intéressant et opportun surtout, de se tourner comme l'explique Henri-Christian Schroeder à l'instar des départs décalés ou en file indienne par exemple, pour l'avenir de la voile de tradition afin de favoriser davantage de bateaux, davantage d'événements de tradition, encourager la transmission... Il cite également les festivités à terre qui méritent aussi de faire l'objet d'innovations en matière d'animations.

Benoit Couturier insiste sur le fait de trouver le « moteur qui fait envie » d'investir ou de naviguer en voilier de tradition, à l'instar de l'acquisition de voitures de collection. Henri Ferbus indique qu'un bateau, c'est aussi une place de port, un lieu de stockage, de la maintenance...

L'assemblée converge vers les notions d'émotion, d'expérience, et de fierté véhiculés par la voile de tradition. Il existe un vrai sujet problématique qui est l'accueil réservé par les ports aux voiliers classiques. Il y a sans doute un travail avec les élus à faire, indique Jean-François Thau. Il rappelle aussi que la société s'est judiciairisée et le poids de la responsabilité sur les organisateurs d'événements est devenu très lourde.

Henri-Christian Schroeder suggère de réfléchir à une charte pour l'accueil des voiliers de tradition par les ports de plaisance. Le président de séance rappelle que la fédération des ports de plaisance est invitée à ce colloque depuis sa première édition et qu'il pourrait ainsi être envisager de dialoguer avec elle lors d'un prochain colloque.

Francis Van de Velde indique que Sanary et Arcachon pratiquent déjà un accueil adapté aux voiliers de tradition qui disposent du label BIP. Jean-François Thau cite le cas de l'accueil quasi uniforme et de qualité des Pen Duick dans tous les ports.

Frédéric Berthoz évoque le sujet de la transmission des places de port pour les voiliers de tradition, comme cela existe à Lorient et à La Rochelle où les voiliers sont associés à une place de port. Il serait idéal de disposer de places de port avec des quais dédiés, associés aux voiliers classiques.

4. Détermination des chantiers prioritaires en perspective d'un 3^{ème} colloque

Plusieurs sujets de réflexion sont retenus en séance :

- Famille des voiliers classiques versus ports comme évoqué ci-dessus ;
- Transmission du patrimoine du Yachting classique :
 - o Leadership : Olivier Charmet
 - o Groupe : Gaëlle Pichon Meunier, Jean-François Thau, Hugues Chataignier, Pierre-Loïc Chantereau
- Création/ activation / promotion d'une « académie » pour les voiliers classiques :
 - o Leadership : Renaud Godard
 - o Groupe : Francis Van de Velde, Patrick Simon

Gérard d'Aboville indique qu'il existe un courtier qui s'est spécialisé sur les voiliers de tradition pour ceux qui auraient des difficultés à s'assurer. Cf. *patrimoine-maritime-fluvial.org*.

Il existe aussi des propositions d'assurances chez AXA et Generali cités par plusieurs participants.

Jean-Thierry Audren est intéressé de connaître s'il existe des lieux d'apprentissage et/ou de maintenance. Henri-Christian Schroeder cite SKOLARMOR. Pour plus d'informations *skolarmor.fr*.

Clôture des débats

Le Président Philippe Héral et Pierre-Loïc Chantereau R de B clôturent les débats à 13h en remerciant l'ensemble des participants pour la qualité des échanges

* * * * *



Yacht Club de France

Colloque sur l'avenir du Yachting Classique

Groupe de travail « Dénombrement des Yachts Classiques »

Visio conférence du 21 février 2024

Participants : Gaëlle Pichon-Meunier (Ministère de la Culture),
Renaud Godard (Comité International de la Méditerranée du Yachting Classique)
Gabriel Courgeon (Musée de la Marine)
Gérard d'Aboville (Association du Patrimoine Maritime et Fluvial)
Bruno Leplatois (Sellor Port-Louis)
Jean-Thierry Audren (Yacht Club Classique) – animateur/rédacteur du groupe

- Ordre du jour

1. Définition des Yachts classiques à retenir pour le dénombrement
2. Revue des sources
3. Moyens à mettre en oeuvre

- Définition d'un yacht classique à retenir pour le dénombrement

Beaucoup de critères peuvent être évoqués pour la définition des yachts classiques telles que l'esthétique, la construction traditionnelle, l'utilisation...

Des labels de classification existent déjà tels que Monuments historiques, Bateaux d'intérêt patrimonial, Jauge CIM-AFYT, Armateur YCC, liste du Ministère de la culture,... Ils ne sont pas unifiés et c'est le rôle du groupe de travail « Définition des Yachts Classiques » d'éclairer cette question. Néanmoins les résultats de ce groupe ne seront pas connus immédiatement alors qu'ils seraient utiles pour le dénombrement.

Il est donc décidé, dans un premier temps d'utiliser une règle large sans toutefois la rendre trop permissive, ce qui compliquerait le travail par l'afflux d'un trop grand nombre de bateaux.

41 Avenue Foch - 75116 PARIS - Tél. : + 33(0) 1 47 04 10 00
E-mail : ycf@ycf-club.fr - www.ycf-club.fr

- Revue des sources

Les sources potentielles passées en revue sont :

- Les Bateaux d'Intérêt Patrimonial (BIP) : Dans cette liste, il est possible de faire des tris sur des critères tels que l'année, la propulsion, la taille, l'usage,...
- La Jauge Classique Handicap (JCH) : Plus de 1000 bateaux plutôt en Manche-Atlantique. Cette jauge descriptive bien que destinée au Yachts Classiques est ouverte à tous les voiliers qui désirent concourir aux régates utilisant la JCH. Un tri important est donc nécessaire. Le webmaster bénévole de la JCH est également le webmaster bénévole du YCC. Il pourra concevoir des outils de tri sur une définition ad hoc.
- La jauge CIM : Environ 1000 bateaux dont 40% français qui sont venus au moins une fois en méditerranée. Cette jauge est descriptive.
- Les Monuments Historiques : La base comprend les dossiers de bateaux classés ou étudiés. Les informations y sont mal rangées mais retrouvables. Envoyée après la réunion par Gaëlle Pichon -Meunier la liste Palissy.
- Plateforme des Objets du Patrimoine (POP)
- Plateforme Joconde : Collection des objets de musée.
- Ports : Pour cela il faut se rapprocher des gestionnaires de ports. Cela pose un problème par rapport aux règles RGPD. Par contre si le travail était réalisé dans un cadre de recherche universitaire cette barrière pourrait être levée. Une sensibilisation des gestionnaires de ports est nécessaire car souvent le patrimoine ne fait pas partie de leurs préoccupations.
- Registre français des bateaux classiques (rfbp.eu) : Il s'agit d'un travail arrêté depuis plusieurs années. La base résultante a été reprise par le Classique Yacht Club. Un contact est possible via Renaud Godard.
- William Collier : Cette personne qui a repris le fond Fife travaille à une base internationale qui a des liens vers d'autres bases telles que celle de Herreschoff.

Que prendre comme identifiant pour chaque bateau afin de pouvoir gérer les recoupements entre toutes les sources d'information ? Le seul invariant dans la vie d'un bateau français est son numéro de francisation.

- Moyens à mettre en oeuvre

Le travail de compilation et de tri des sources va nécessiter de nombreuses heures de travail. Il est peu probable qu'il puisse être réalisé par un bénévole. Une piste est de le faire réaliser dans le cadre d'un travail de recherche universitaire confié à un ou plusieurs étudiants. Il faut envisager que ce travail puisse être réalisé dans le cadre d'un Master 1 dans des universités s'intéressant au patrimoine maritime ou aux techniques numériques de gestion des données.

A cet effet :

- Une fiche initiale d'une page définissant le sujet et le travail va être écrite par Jean-Thierry Audren
- La fiche sera revue et augmentée par tous les membres du groupe
- La fiche finale sera diffusée par chaque membre du groupe dans son propre réseau afin qu'elle soit proposée au choix des étudiants en mai/juin 2024